

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 20/12/2018

Dossier complet le : 20/12/2018

N° d'enregistrement : F09318P0423

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un carrefour entre la RDN7 et la RD205 - PR19+811 - Commune de Tourves (Dpt 83 - VAR)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom : Prénom :

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Département du Var

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Monsieur Eric GUERINEAU, Directeur des Routes

RCS / SIRET : 22281300001800113 | Forme juridique : Collectivité Territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières a) construction de routes classées dans le domaine public routier (...) des départements, des communes (...)	- Aménagement d'un carrefour giratoire à 4 branches entrée/sortie, de 20m de rayon

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement définitif du carrefour en Y existant en giratoire à 4 branches, entre la RDN7 au PR 19+811 et la RD205 au PR 7+100, de rayon extérieur 20 m, pour un îlot central de 13 m.

La nouvelle chaussée créée proposera deux voies de circulation sur le giratoire, pour une largeur totale de 7 m.

Un îlot central viendra empêcher toute traversée des voies de circulation.

Un nouveau réseau de gestion des eaux pluviales sera créé exclusivement pour le giratoire, intégrant un bassin. Le dimensionnement est en cours dans le cadre d'études hydrauliques.

L'ensemble des voies extérieures potentiellement impactées par le giratoire seront rétablies.

4.2 Objectifs du projet

Le Conseil Départemental souhaite aménager le carrefour existant en giratoire du fait de sa dangerosité. Ce croisement est situé à l'intersection entre deux voies structurantes (la RDN7 au niveau départemental, et la RD205 d'intérêt local), il donne la priorité de passage à la RDN7. Les emprises importantes, et les alignements droits au niveau du carrefour, génèrent des vitesses de circulation élevées des usagers.

Les îlots directionnels et la voie de stockage en tourne à gauche, sont simplement marqués au sol sans bordure de protection. La topographie plane et la disposition du carrefour (angle fermé) rendent la lisibilité de ce dernier peu satisfaisante et accidentogène.

Les trafics sur la RDN7 sont élevés, entre 12 000 et 14 000 véh/jour, et sur la RD205, de l'ordre de 2 850 véh/jour. La voie de stockage est aujourd'hui sous dimensionnée par rapport à la fréquentation de la RDN7 et occasionne des remontées de file.

Les principaux objectifs du projet sont donc les suivants :

- l'amélioration de la lisibilité du carrefour,
- la sécurisation des échanges par le ralentissement des véhicules en provenance de Brignoles / Saint Maximin, et la suppression du stockage en axe,
- la fluidification du trafic.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée des travaux est estimée à six mois. Ils se dérouleront sous circulation, de manière à ne pas interrompre les flux de déplacements. Ils comprendront les prestations suivantes :

- dégagement des emprises et terrassements de toute nature,
- démolition de chaussées,
- réalisation d'une structure de chaussée neuve, et rétablissements de voies,
- création d'un réseau pluvial et reprise si besoin des réseaux humides (assainissement pluvial, EU, EP),
- mise en oeuvre d'enrobés sur chaussée,
- mise en place d'une nouvelle signalisation horizontale et verticale.

Le Cahier des Clauses Environnementales Générales (CCEG) du Var sera respecté pendant la réalisation des travaux. Ce document définit les prescriptions environnementales liées au chantier que les entreprises doivent respecter.

Les aspects environnementaux traités sont :

- l'insertion du chantier dans le site (signalisation, insertion),
- les émissions sonores et les vibrations,
- la gestion et l'élimination des déchets de chantier,
- les rejets des effluents de chantier,
- la pollution atmosphérique,
- le respect des accès riverains et commerciaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement du carrefour giratoire n'entraînera ni une augmentation, ni une diminution du trafic sur les RDN7, RD205 et routes adjacentes, par contre il améliorera la fluidité de la circulation et la sécurité générale des usagers par la suppression du tourne à gauche et le ralentissement des véhicules à l'approche du giratoire.

Un nouveau réseau de gestion des eaux pluviales sera créé exclusivement pour le giratoire, intégrant un bassin. Le dimensionnement est en cours dans le cadre d'études hydrauliques.

Enfin, concernant l'aspect paysager, l'îlot central du giratoire sera aménagé de manière à insérer au mieux les aménagements dans le paysage global.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet nécessite des acquisitions foncières au droit des aménagements prévus. 12 parcelles seront impactées par les emprises du projet. Si les négociations amiables n'aboutissent pas le projet sera soumis à enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les études hydrologiques et hydrauliques en cours permettront de s'assurer de la nécessité, ou non, d'un dossier de police de l'eau, les BV interceptés par le projet l'étant déjà par la RDN7 existante.

Le projet impacte des boisements soumis à autorisation de défrichement. Une demande sera donc déposée.

En ce qui concerne les enjeux écologiques, si, à l'issue des mesures ERC des impacts résiduels significatifs subsistent, et en l'absence de solution alternative de positionnement du projet, un CNPN sera alors mis en oeuvre.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Rayon externe du glratoire	- 20 m
- Rayon interne de l'ilot central	- 13 m
- Largeur de chaussée	- 7 m
- Nombre de parcelles impactées par les emprises	- 12
- Surface des emprises	- environ 9000 m ²
- Surface d'imperméabilisation supplémentaire engendrée	- environ 2700 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Entre la RDN7 au PR 19+811 et la
RD205 au PR 7+100 sur la
Commune de Tourves (83)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°-11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 05° 54' 25" E Lat. 43° 25' 17" N

Point d'arrivée :

Long. 05° 54' 30" E Lat. 43° 25' 11" N

Communes traversées :

Tourves (83170)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive GARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sno/espaces/Mewet/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - ZNIEFF Terrestre Type II 930020306 Le Cauron et ses affluents située à 2 km au Nord-Ouest - ZNIEFF Terrestre Type II 930020252 Forêts de Vautruite et de Saint-Julien - Collines de Tourves située à 2,2 km au Sud/Sud-Est - ZNIEFF Terrestre Type II 930020255 Ripisylves et annexes des vallées de l'Issole et du Caramy située à 3,4 km au Sud-Est
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est inclus dans le périmètre du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume créé par arrêté le 21/12/2017.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE des Infrastructures de Transport Terrestre des Routes Départementales du Var est en cours de finalisation de ré-examen. La commune et donc la RDN7 sont incluses dans les sections classées au PPBE, non encore finalisé.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun PPRn n'est présent sur la commune de Tourves. La commune de Tourves dispose d'un Plan de Prévention des Risques technologiques approuvé le 01/07/2011 pour l'établissement Titanobel à Mazaugues (SEVEO III Seuil Haut - Régime Autorisation) pour des risques liés à un effet de surpression. L'établissement est situé à environ 6,5 km au Sud-Est du site. Le site du projet n'est concerné par aucun risque inondation ou mouvement de terrain.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est en dehors de toute ZRE. A noter que le projet se situe en limite extérieure immédiate d'une ZRE pour les eaux superficielles pour les cours d'eau du Caramy et de l'Issole (ZRED19).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est en dehors de tout périmètre de protection de captage destiné à la consommation humaine.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont : - Directive Habitats FR9301606 - pSIC Massif de la Sainte Baume situé à 4,3 km au Sud-Est - Directive Habitats FR9301626 - ZSC Val d'Argens situé à 12 km au Nord-Est
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est déficitaire en matériaux. Si leurs caractéristiques le permettent, les matériaux issus du terrassement seront réutilisés pour les remblais.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte tenu de la topographie du site, et du caractère artificialisé de la zone, aux abords naturels, un apport de matériaux extérieur sera nécessaire pour la constitution de la chaussée, voir du projet paysager.
Milieu naturel			
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude a fait l'objet d'un prédiagnostic écologique (voir annexe). Il met en évidence une mosaïque d'habitats naturels favorables à différentes espèces animales et végétales patrimoniales telles que : - flore : la Grande fêrule et la Mauve bisannuelle, - faune : le Thécla du frêne et de l'orme, le Seps strié, Psammodrome d'Edwards, Chevêche d'Athéna. Les milieux sont également favorables au Lézard ocellé (non observé sur le site). Des inventaires complémentaires devront être réalisés afin d'affiner les résultats du prédiagnostic et de finaliser la conception du projet (éviter et réduire).
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude ne présente aucune continuité ni communauté d'habitats en lien avec les sites Natura 2000 les plus proches.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet impacte les boisements situés en bordure de la route existante, ainsi que des petites surfaces de parcelles agricoles en friche entretenue mais non exploitée, pour l'implantation des branches du giratoire.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un établissement SEVESO est situé à environ 6,3 km au Sud-Est de la zone d'étude. Il s'agit de l'entreprise Titanobel à Mazaugues. Le site dispose d'un PPRt pour l'aléa de surpression dont les zones de danger couvrent une partie du Sud de la commune de Tourves. La zone d'étude n'est pas concernée par ces zones de danger.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est couverte par aucun PPRn. Le site est en dehors des zones inondables identifiées dans l'Atlas des Zones Inondables.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'implique pas de modification du trafic circulé par rapport à la situation actuelle et ne crée pas de nouveaux déplacements. Il a pour but notamment de sécuriser les échanges de circulation et la lisibilité du carrefour, et de fluidifier les déplacements.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux de terrassements de chaussée sont susceptibles de créer du bruit dû aux engins de chantier et à leur circulation. Les nuisances engendrées seront temporaires et non significatives. En phase d'exploitation, le projet ne modifiera pas l'ambiance sonore car le trafic sera inchangé.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Seule la circulation routière est source de nuisances olfactives dans le périmètre du projet. Les nuisances engendrées par le projet sont donc négligeables, du fait de l'absence d'augmentation du trafic par le projet. <input checked="" type="checkbox"/>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les travaux de terrassements de chaussée sont susceptibles de créer des vibrations. Au vu de la localisation et la faible emprise du projet, les émissions engendrées ne seront pas significatives. En phase exploitation, le projet ne créera pas de vibrations supplémentaires significatives.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les seules émissions lumineuses sont celles de la circulation routière. Le projet ne prévoit aucun éclairage public au niveau du carrefour. L'ambiance lumineuse sera donc inchangée avec la mise en service du nouveau giratoire.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, des émissions de poussières sont possibles. Au vu de la localisation et la faible emprise du projet, les émissions engendrées ne seront pas significatives. En phase exploitation, l'aménagement n'est pas de nature à augmenter le trafic et donc à rejeter de polluants supplémentaires.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est situé majoritairement sur des zones déjà imperméabilisées. En phase travaux des dispositions pour prévenir le risque de pollution accidentelle seront toutefois prises afin de ne pas polluer les sols remaniés. En phase exploitation, un nouveau réseau d'eau pluvial sera créé, intégrant un bassin. Le dimensionnement est en cours dans le cadre d'études hydrauliques.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les déchets seront triés sur le chantier et seront soit valorisés sur site, soit collectés par une filière adéquate de valorisation, soit évacués vers une installation de stockage adaptée. Une zone pour déchets dangereux sera également aménagée si nécessaire. En phase exploitation, le projet n'engendrera pas de production de déchets.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'impact attendu sera plutôt positif. En effet, les objectifs du projet consistent notamment en l'aménagement définitif du giratoire pour sécuriser et fluidifier la circulation, et par la mise en oeuvre d'aménagements paysagers d'accompagnement sur l'îlot central. Seront évités les aménagements en durs et fixes, pour limiter les risques de collision en cas d'accident sur le giratoire. Ces aménagements seront réalisés par le Département.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sécurisera les circulations routières, et les échanges entre la RD205 et la RDN7, aux abords et sur le giratoire. Il induit une faible consommation d'espace boisé et agricole, mais ne remet pas en question les activités humaines existantes. Les différentes voies d'accès dans l'aire d'étude seront légèrement perturbés le temps des travaux. Ils seront maintenus durant toute la durée des travaux, et totalement rétablis à la mise en service.

6.2 Les incidences du projet (identifiées au 6.1) sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet (identifiées au 6.1) sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures prévues en phase chantier sont liées à l'application du CCEG du CD83 (Gestion des déchets de chantier, mise en oeuvre de système d'assainissement provisoire, choix du matériel pour limiter les nuisances sonores, sensibilisation des entreprises, limitation des émissions de poussières, maîtrise des emprises,...).

De plus, une attention particulière sera portée sur la présence d'espèces faunistiques et floristiques. Ainsi des mesures ERC seront mises en place et les emprises des aménagements seront ajustées afin d'éviter au maximum tout impact sur les milieux naturels et les espèces à enjeu écologique. Des inventaires complémentaires ont été préconisés afin d'affiner les enjeux relevés.

En phase d'exploitation, les caractéristiques géométriques du giratoire, l'amélioration des échanges circulatoires et le rétablissement des accès, permettront de sécuriser et fluidifier les déplacements, ainsi que le croisement des différents usagers. Les traitements paysagers seront pris en charge et réalisés par le Département. Aucun éclairage public ne sera mis en oeuvre dans le cadre du projet. Concernant l'assainissement, un nouveau réseau d'eau pluvial sera créé, spécifique au giratoire.

En ce qui concerne les enjeux écologiques, si, à l'issue des mesures ERC, des impacts résiduels significatifs subsistent, un CNPN sera alors mis en oeuvre.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet présente des impacts positifs en termes de sécurité des usagers de la route du secteur, ainsi que pour l'amélioration des conditions de circulation, et la gestion des eaux pluviales avec la création d'un réseau d'eau pluviales dédié. Au delà de ces enjeux, le projet sera intégré via les aménagements paysagers, pris en charge par le Département, et sera en harmonie et cohérence avec le paysage de proximité. Aucun éclairage public n'est prévu. Etant donné les enjeux écologiques mis en évidence par le prédiagnostic, ainsi que les inventaires complémentaires préconisés, les mesures ERC mises en place et l'ajustement du projet, la DREAL sera tenue informée de l'évolution des données et du projet, afin d'éviter et minimiser tout impact.

En conséquence, il nous semble que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Toulon

le

11 DEC. 2018

Signature

Pour le président du Conseil Départemental du Var par délégation
Le Directeur des Infrastructures et de la Mobilité

Eric GUERINEAU

